



CLUB FRANCE
RIO+20

■ Développement durable : 7 propositions pour Rio+20



Editorial

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable communément dénommée « Rio+20 », aura lieu en juin 2012 à Rio de Janeiro, au Brésil.

Vingt ans après le Sommet de la Terre de 1992, c'est l'occasion pour le Comité 21 – né de cet événement planétaire – de prendre le temps de la réflexion.

Les 460 membres du Comité 21 ont la conviction que nous devons changer d'échelle et pour cela qu'un « pas de côté » est nécessaire. Nous avons sélectionné, pour composer notre Comité de prospective, des personnalités qui nous ont séduits par leur vision et leur analyse.

Trois thématiques leur ont été confiées : la transition économique ; le renouveau de l'Agenda 21 ; les nouvelles formes de dialogue et de concertation. Avec pour mission de nous éclairer sur les évolutions à l'horizon 2030 et de nous faire des propositions.

Trois groupes de travail ont ainsi été constitués et se sont réunis autour de présidents : Pierre Ducret, président de la CDC Climat, Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle, Bertrand Pancher, député de la Meuse et président de l'association *Décider ensemble*. Bettina Laville a piloté l'ensemble, bouclant ainsi trois années de présidence du groupe de prospective du Comité 21. Je voulais les remercier tous les quatre au nom du Comité 21.

Merci aussi à toutes les personnalités et experts qui ont contribué à ces travaux, dont l'équipe du Comité 21, et à Alain Chauveau et Patrice Toursel qui ont coordonné ces réflexions.

Les travaux de ce groupe de prospective s'adressent directement à tous les membres du Comité 21, mais aussi à tous ceux qui croient à une démarche globale et innovante du développement durable et, bien sûr, aux membres du « Club France RIO+20 » qui porteront une contribution française aux travaux des Nations Unies.

Vingt ans après le premier Sommet de la Terre, nous avons besoin de ces propositions. Je vous les propose en débat, espérant qu'elles sauront vous inspirer et vous encourager à généraliser les démarches concrètes de développement durable, fondées sur une gouvernance renouvelée des territoires.

Gilles Berhault, Président du Comité 21

Introduction

Nous voici donc vingt ans après la Conférence de Rio de 1992. Cet anniversaire, également avènement des vingt prochaines années, intervient dans un contexte profondément différent de cette conférence initiale. En effet, la Conférence des Nations Unies dite « Rio+20 » devrait être marquée à la fois par la prégnance des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) qui ont déjà donné le « la » à Copenhague et à Durban, mais aussi par la crise financière, la crise américaine, les révolutions arabes. D'autre part, la population mondiale a augmenté de 5 à presque 7 milliards et le PIB mondial de presque 2% par personne. Les innovations technologiques ont amélioré les moyens d'existence et la santé mais, comme vient de le souligner l'OCDE¹, creusent les inégalités.

En 1992, les ONG agissaient comme aiguillon des négociations mais pas encore comme « parties prenantes », et les collectivités locales n'étaient pas organisées autour des questions de développement durable. Les entreprises, elles, avaient adopté une stratégie d'évitement et tenté de limiter au maximum la portée des engagements que le Sommet de la Terre pouvait leur imposer. Aujourd'hui, elles ont pris conscience de leurs responsabilités dans les dégradations environnementales, mises en lumière par un certain nombre d'accidents majeurs, pris des engagements et mis en place des actions correctrices.

La Conférence « Rio+20 » sera aussi marquée par une forte intervention de la société civile. Ses acteurs auront la capacité de porter leurs conclusions à la conférence finale, marquant ainsi la reconnaissance de la société civile comme acteur à part entière ainsi que la volonté de l'associer aux prises de décision.

La première conférence de Rio de Janeiro, en 1992, préconisait les deux approches globales et locales, c'est l'approche globale qui avait marqué les esprits. Aujourd'hui, les individus se sont approprié la réalité du changement climatique et le besoin d'agir. L'approche locale doit aider à construire le système global.

La crise économique du Nord face à l'expansion des pays du Sud symbolise la rupture majeure entre 1992 et 2012. Le comité de prospective du Comité 21 avait estimé, en 2009, que nous nous trouvions, avec une multiplication des crises écologique, financière, économique, sociale, alimentaire, morale, au « carrefour des crises »². Cette multiplication des crises a fait évoluer le contexte et les préoccupations : « Rio+20 » pourrait ainsi constituer une étape importante pour évaluer les avancées du développement durable et pour montrer comment les Nations Unies, les gouvernements et la société civile se situent.

Deux thèmes ont été initialement choisis pour la conférence : l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable. Le pays hôte, le Brésil, a décidé que le thème du développement sous l'angle de la lutte contre la pauvreté serait au cœur des discussions. Il nous faut pourtant défendre le développement durable comme le talisman d'une société harmonieuse et équitable. Nous avons, dans le premier rapport de prospective du Comité 21, prôné la thèse de la transformation : « *Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine, sociale. Ce n'est pas simplement le capitalisme qu'il faut refonder, mais le fonctionnement entier de nos*

¹ *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, rapport de l'OCDE, octobre 2011.

² *Temps de crise financière, économique, écologique, sociale : enjeux, contradictions, opportunités*, Rapport du Comité de prospective du Comité 21 (2009).

sociétés. Stimuler et sauvegarder l'économie, comme on l'entend actuellement, revient trop souvent à repousser l'échéance du changement requis, pour être contraint finalement à laisser se produire sans contrôle le nécessaire processus de destruction créatrice. » Cette transformation nécessaire peut se faire sur le mode de la « régulation douce, qui s'apparente à une sorte de laisser faire avec des accommodements » ou sur celui des « conflits inéluctables [...] répétition tragique de l'histoire, cette fois-ci à l'échelle de la planète ». Empathie, comme le prône Jeremy Rifkin³, ou barbarie ? Tim Jackson a esquissé une nouvelle conception de la prospérité⁴ et analyse que, dans nos sociétés, l'idée de prospérité renvoie à un imaginaire de l'abondance mais que la finitude des ressources oblige aujourd'hui à revoir cette conception de la prospérité. C'est bien un nouvel imaginaire que le développement durable doit construire : loin d'être une notion technocratique, il doit être une culture nouvelle.

Ces propositions des groupes de travail du Comité de prospective du Comité 21 tentent d'apporter un peu d'utopie créatrice et des horizons nouveaux pour ceux qui veulent être acteurs de ce siècle, qui peut, si nous le voulons, marquer une Renaissance.

Bettina Laville, Présidente du Comité de prospective du Comité 21

³ Jeremy Rifkin, *Une nouvelle conscience pour un monde en crise – Vers une civilisation de l'empathie*, éditions Les Liens qui Libèrent, avril 2011.

⁴ Tim Jackson, *Prospérité sans croissance – La transition vers une économie durable*, éditions de Boeck, avril 2010.

Les propositions du Comité de prospective du Comité 21 pour Rio+20

Ces sept propositions sont issues des travaux des trois groupes de travail (Transition vers une économie verte, Renouveau de l'Agenda 21, Nouvelles formes de dialogue et de concertation). Elles sont la contribution du Comité de prospective aux travaux du « Club France RIO+20 ».

1/ Passer du modèle de l'économie de production de masse, non soutenable, à celui d'une économie de partage et de proximité

Encore au niveau de « signaux faibles », de nombreuses initiatives, généralement issues de la société civile, inventent une nouvelle forme d'économie. Ces initiatives se basent sur Internet et les réseaux sociaux : économie collaborative (ex : la location de biens, de produits entre particuliers) ; économie de fonctionnalité (payer pour l'usage, sans être propriétaire) ; *coworking* (nouvelles formes de travail collaboratif, dans des espaces partagés, comme les télécentres). Ce sont également toutes les initiatives de relocalisation économique : AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ; monnaies complémentaires qui correspondent à la nouvelle économie immatérielle dans laquelle nous entrons et qui soutiennent le développement local de l'économie ; innovations technologiques comme les imprimantes 3D qui vont permettre de fabriquer des produits individuellement ou dans des ateliers locaux (Fab Labs). Cette économie de partage, qui privilégie l'accès à la propriété et les circuits courts, basée sur des principes collaboratifs, la confiance, le « *peer to peer* » (de pair à pair), est une alternative au modèle économique actuel qui repose sur la production de masse standardisée qui épuise les ressources et n'est plus soutenable. Mais, pour accélérer la transition, il faut faire émerger plus vite ces signaux faibles et faire en sorte que les petites initiatives locales et sans visibilité puissent construire de nouveaux systèmes. Pour changer d'échelle, pour passer d'initiatives isolées, de marchés de niche, à une « massification », l'État et les collectivités locales peuvent :

- lever les obstacles réglementaires aux expérimentations les plus intéressantes (par exemple, réformer le droit de la location) ;
- prodiguer de nouveaux soutiens financiers, comme des financements structurés et des garanties bancaires pour les nouveaux modèles économiques de services, qui nécessitent de financer un stock important de produits à louer ;
- favoriser la création de fonds d'investissement spécialisés ;
- valoriser les produits et les savoir-faire des territoires, qui peuvent être un facteur de compétitivité et d'ouverture à l'international.

2/ Donner un « signal prix » du CO₂ suffisant pour accélérer la transition vers une économie « légère »

La transition vers une économie « légère », c'est-à-dire sobre en ressources et décarbonée, est entamée. Mais le défi reste de trouver les moyens d'accélérer cette métamorphose, car

les changements sont beaucoup trop lents par rapport à l'urgence des enjeux environnementaux et sociaux de la planète.

Le « signal prix » du CO₂ est une condition, certes non suffisante, mais indispensable pour orienter les investissements d'aujourd'hui vers les technologies et les procédés « verts » de demain qui changeront notre modèle économique. Ce signal prix a été créé par l'Europe pour l'essentiel de son industrie, mais il est actuellement tellement bas qu'il fait perdre son sens au dispositif lui-même. Une trajectoire programmée sur le long terme, avec des étapes de réduction d'émissions européennes de gaz à effet de serre jusqu'en 2050, crédibles politiquement, pourraient le faire remonter et lui rendre ainsi son utilité. Pour les émissions « diffuses » (secteurs du bâtiment et des transports) les MDC, les MOC⁵ et la taxe carbone, dont les produits pourront être socialement redistribués, pourront avoir le même rôle incitatif.

Enfin, la crise des finances publiques rend encore plus nécessaire la remise en cause des subventions publiques aux secteurs dommageables à l'environnement (énergies fossiles par exemple).

3/ Trouver les financements de l'économie « verte »

La réussite d'une transition vers une économie « verte » passe, à n'en pas douter, par un investissement massif dans l'éco-innovation, dont il faudrait multiplier les investissements actuels par 4 ou 5 d'ici à 2030.

Mais, d'une part, les États sont désormais sous forte contrainte budgétaire, et d'autre part, les marchés financiers ont du mal à financer des projets de long terme et risqués, caractéristiques des investissements « verts ». Dans le même temps, on constate qu'il n'y a pas encore beaucoup de fonds spécialisés cleantechs en France (12% des investissements totaux des capital-risqueurs) et que beaucoup d'initiatives cherchent des financements.

Il faut donc inciter la sphère financière à rattraper son retard pour augmenter les capacités des fonds de capital-risque pour les cleantechs, et ainsi permettre aux entreprises du secteur de trouver les investisseurs pour renforcer leurs fonds propres. Une voie mériterait particulièrement d'être explorée, celle de l'investissement socialement responsable (ISR). En effet, dans des pays comparables à la France, une part de cet investissement est consacrée au développement des éco-entreprises (fonds cleantechs), ce qui n'est pas le cas dans notre pays.

4/ Redonner à l'Agenda 21 son objectif initial d'outil du XXI^e siècle pour mieux vivre ensemble

L'Agenda 21 local doit être l'outil pour repenser l'architecture territoriale du développement durable, en expérimentant de nouvelles formes de coopération entre les acteurs locaux (les différents échelons de collectivités, les entreprises, associations, syndicats, établissements scolaires, etc.) et les citoyens. Il s'agit d'organiser la convergence des stratégies, publiques et privées, individuelles et collectives, à travers un contrat territorial qui repose sur des objectifs ambitieux. Cette approche s'appuie sur le principe de « subsidiarité active » qui exige

⁵ Le protocole de Kyoto (signé le 11 décembre 1997 et entré en vigueur le 16 février 2005) a institué deux mécanismes de projets : la mise en œuvre conjointe (MOC) entre pays industrialisés ; le mécanisme de développement propre (MDP) à destination des pays pauvres.

d'inventer localement des réponses adaptées aux enjeux, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pour véritablement engager les parties prenantes du territoire et pouvoir établir avec elles un « contrat moral » avec des engagements réciproques volontaires, il est nécessaire :

- de réinterroger la gouvernance globale des Agenda 21, et notamment la question du portage stratégique de la démarche. A cet égard, les Agenda 21 pourraient être animés par des réseaux neutres, pluri-acteurs, à l'échelle de chaque territoire.
- de simplifier l'Agenda 21 en le recentrant sur un nombre limité de grands objectifs hiérarchisés, quantifiés, facilement mesurables.
- de borner l'Agenda 21 dans le temps, avec des objectifs à moyen et long termes, traduits en objectifs annuels à atteindre, dont on peut rendre compte dans son reporting. Cela permettrait à ce contrat d'être un outil opérationnel, générateur de confiance auprès des parties prenantes qui pourraient suivre sa mise en œuvre effective.
- de s'assurer de la cohérence entre les niveaux territoriaux de l'Agenda 21 (régional, départemental, intercommunal, communal) et avec les différentes politiques territoriales et leurs outils : plan locaux d'urbanisme (PLU), schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans climat-énergie territoriaux (PCET).

On ne fait pas muter une société avec des « habitants-consommateurs », mais avec des citoyens-acteurs informés, engagés et actifs, capables de dialoguer pour définir leurs conditions de vivre ensemble. Outil majeur de promotion de la participation citoyenne, la démarche Agenda 21 doit trouver des parades concrètes au manque d'implication des citoyens et au déficit de participation par différentes actions :

- reconnaître l'expertise d'usage du citoyen et en contrepartie l'aider à monter en compétence sur un certain nombre de sujets, notamment grâce aux « open data » et aux universités de tous les savoirs ;
- faire participer les citoyens à des actions ponctuelles, qui serviraient à tester l'acceptabilité ou la faisabilité pratique des mesures proposées, plutôt que de ne faire que de la sensibilisation ;
- reconnaître la diversité et la complémentarité des modes de participation, en laissant une place adéquate aux outils numériques ;
- donner une dimension décisionnaire aux instances de participation locale, et une place dans la nouvelle architecture territoriale du développement durable.

5/ Créer de nouvelles structures pour encourager l'expérimentation et la concertation sur les territoires

La création de nouvelles structures multi parties prenantes, sortes d'agences régionales de la concertation et de l'expérimentation, permettrait de mieux associer les acteurs du territoire dans des processus de codécision et de mettre l'expérimentation au cœur de l'Agenda 21 local pour développer l'innovation sociétale.

Le développement durable est un domaine qui s'appuie sans cesse sur l'expérimentation. Or les collectivités sont encore contraintes par la législation, bien que la loi Grenelle 2 les

autorise désormais à expérimenter dans certains domaines : mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; zones d'actions prioritaires pour l'air ; péage urbain dans les agglomérations de plus de 300.000 habitants. Le résultat de ces expérimentations doit infuser toutes les politiques publiques et les stratégies d'entreprise et devenir un nouveau curseur d'évaluation des projets. L'Agenda 21 doit être le facilitateur de cette intégration.

Ces nouvelles instances, pérennes, indépendantes et multi-acteurs, qui auraient donc un rôle de facilitation du dialogue sur chaque territoire, fonctionneraient sur des objectifs de résultats (et non plus seulement de moyens). Elles pourraient, à terme, devenir les structures de portage de l'Agenda 21 territorial.

6/ Mieux encadrer les démarches de dialogue des organisations avec leurs parties prenantes pour développer la coproduction des décisions

Devant la multiplication des démarches de dialogue en tout genre relatives à la responsabilité sociétale des organisations (RSO), il semble aujourd'hui nécessaire de mieux les encadrer. Des initiatives existent déjà, mais celles-ci sont principalement axées sur l'implication du public autour de projets environnementaux bien déterminés. L'objectif est donc de promouvoir des démarches de qualité répondant à des critères exigeants et qui abordent l'ensemble du périmètre de la RSO, mais aussi d'asseoir la légitimité des tiers-facilitateurs et de conforter ainsi l'adhésion des parties prenantes à ces démarches, en créant un climat de confiance. Une telle initiative doit permettre de lutter contre le « *greenwashing* » et la récupération, car l'enjeu *in fine* est bien d'amener les organisations à évoluer réellement en tenant compte des attentes de leurs parties prenantes.

Dans ce cadre, des engagements formels, prévoyant un véritable espace d'expression totalement libre pour les parties prenantes dans les documents de reporting des organisations et obligeant les décideurs publics ou privés à justifier leurs décisions, à l'aune du dialogue engagé avec leurs parties prenantes, favoriseraient la coproduction des décisions.

7/ Développer l'information socio-environnementale pour changer les modes de consommation

Dans les années à venir, le comportement des consommateurs va radicalement changer, notamment par le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) nomades qui permettent une mise en réseau et un accès à l'information partout et à tout moment. La transparence va devenir la règle, et cela dans tous les domaines de l'entreprise : pour les produits (origine des composants, composition, sous-traitants), les modes de transport utilisés, les pays impliqués, les réglementations et conditions de travail.

Des initiatives préfigurent l'émergence d'une « intelligence écologique collective » et constituent les premiers outils d'aide à la décision pour accélérer la transition vers une économie verte et équitable :

- la généralisation de l'étiquetage environnemental des produits. L'expérimentation française, en cours, pose les bases d'un modèle européen. Elle permet de créer des

bases de données ouvertes, en accès libre sur internet, sur le profil environnemental des produits.

- le partage des données individuelles de consommation pour que chacun puisse disposer d'outils de pilotage de sa consommation : son bilan carbone, par exemple, avec la possibilité de le comparer à des moyennes nationales, régionales ou locales comme dans le projet « MyData », initié par le gouvernement britannique, où plus de vingt grandes entreprises se sont engagées à partager avec leurs clients les données qu'elles possèdent sur eux. Ces données sont fournies de manière réutilisable et portable, comme c'est le cas aujourd'hui des « open data » issues d'organismes publics.
- enfin, la stimulation de la transparence des entreprises sur leur politique RSE par un système d'évaluation et de classement national (comme celui initié par le gouvernement des Pays-Bas, le « *Transparency Benchmark* ») serait également un élément à porter à la connaissance du consommateur pour éclairer ses choix.

Ces 7 propositions sont extraites du rapport du Comité de prospective du Comité 21 : « Trois défis pour Rio+20 – Transition économique, renouveau de l'Agenda 21, dialogue parties prenantes » (juin 2012), téléchargeable sur le site du Comité 21 :

<http://www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/2012/comite-prospective-juin2012.pdf>

Rapport réalisé avec le soutien de la Caisse des Dépôts.

Comité de Prospective 2011 du Comité 21

Président du Comité 21 : Gilles Berhault

Présidente du Comité de prospective : Bettina Laville, présidente-fondatrice du Comité 21, conseillère d'Etat, avocate

Coordinateur/Rapporteur : Alain Chauveau, assisté de **Patrice Tournel**

Groupe de travail « **Renouveau de l'Agenda 21** »

Président : Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle

Membres

- **Stéphanie Baltardive**, en charge de l'opération « Les Juniors du développement durable », Communauté Urbaine de Bordeaux
- **Sandrine Fournis**, chef bureau des territoires, Commissariat général au développement durable
- **Anne Ged**, directrice de l'Agence parisienne du climat
- **Guillaume Julien**, directeur de la prospective de la stratégie et de l'Agenda 21, Conseil régional Pays de la Loire
- **Philippe Madec**, architecte
- **Bruno Rebelle**, directeur général, Transitions
- **Antoine Charlot**, responsable programme « Territoires durables », Comité 21
- **Elise Gaultier**, chargée de mission « Territoires durables », Comité 21

Groupe de travail « **Transition vers une économie verte** »

Président : Pierre Ducret, directeur de la CDC Climat

Membres

- **Caroline Alazard**, directrice, Greenext
- **Luc Balleroy**, directeur général, OpinionWay
- **Françine Bavay**, économiste, service du développement durable, France-Télécom Orange
- **Fabrice Bonnifet**, directeur développement durable, Groupe Bouygues
- **Emmanuel Fages**, responsable de la recherche économique Matières premières /énergie/carbone, Société Générale
- **Denis Guibard**, directeur du développement durable, France-Télécom Orange
- **Dominique Pialot**, journaliste, *La Tribune*
- **Guillaume Sainteny**, directeur de la chaire développement durable, école Polytechnique
- **Dorothee Briaumont**, directrice générale, Comité 21
- **Isabelle Boudard**, chargée de mission programme « Economie responsable », Comité 21
- **Karine Viel**, responsable du programme « Economie responsable », Comité 21

Groupe de travail « **Nouvelles formes de dialogue et de concertation** »

Président : Bertrand Pancher, député de la Meuse, président de Décider Ensemble, rapporteur du Grenelle II

Membres

- **Philippe Aigrain**, directeur de Sopinspace, Société pour les espaces publics d'information, fondateur de La Quadrature du Net
- **Lauriane Biré**, attachée parlementaire de Bernard Pancher
- **Alexandre Brailowsky**, directeur de l'Ingénierie sociétale, Suez Environnement
- **Patrice Carré**, responsable du département relations institutionnelles d'Orange, président du Conseil scientifique de Décider ensemble
- **Jean-Marc Dzedzicki**, chef de l'unité concertation et débat public, RFF
- **Claudia Gross**, directrice de la communication, Sita
- **Pierre-Samuel Guedj**, associé-partners, Publicis consultants
- **Véronique Kleck**, Civic Media, auteure de *Numérique et Cie, gouvernance et sociétés en réseaux*, ECLM, Paris, 2007
- **Eric Molinié**, ancien directeur délégué au développement durable, groupe EDF et conseiller du président d'EDF sur le handicap, vice-président, l'Association des paralysés de France
- **Aurélien Sautière**, directeur, Décider ensemble
- **Dorothee Briaumont**, directrice générale, Comité 21
- **Matthieu Gauvin**, chargé de projets « Economie responsable », concertation parties-prenantes, Comité 21



Comité 21

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org